

Formation préparatoire à l'Habilitation électrique BR, B2v, B1v, BC et H0v

Les formations en habilitation électrique font partie des actions obligatoires pour toutes entreprises, associations et collectivités dont les salariés sont exposés au risque électrique (Cf article R 4544-9 et R 4544-10 du code du travail). Il est donc important pour un salarié d'avoir suivi une formation préparatoire à l'habilitation électrique en vue d'être habilité par son employeur. C'est une reconnaissance de ses capacités à opérer en sécurité vis-à-vis du risque électrique dans les tâches qui lui incombent.

Durée: 21.00 heures (3.00 jours)

Profils des stagiaires

- Tous collaborateurs électriciens assurant la mise en oeuvre, l'exploitation ou la maintenance préventive et corrective des installations électriques en très basse tension (0 à 50 volts) et en basse tension (de 50 à 1000 volts).

Prérequis

- Avoir, dans le domaine de tension considéré sur les ouvrages ou les installations électriques, des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle, et notamment :
- Différencier les grandeurs électriques (telles que courant, tension, résistance, puissance) et les types de courant (alternatif et continu)
- Identifier les dispositifs de protection contre les contacts directs et indirects.
- Identifier les équipements électriques dans leur environnement (fonctions : séparation, protection commande, etc.)
- Lire un schéma électrique et reconnaître les matériels à partir de leurs symboles.
- Utiliser des appareils de mesure de grandeurs électriques.

Objectifs pédagogiques

- Analyser et appréhender le facteur « risque électrique » dans leur environnement de travail (Article D.3.1.9.2 norme NFC18-510),
- Connaître, d'appliquer et de faire appliquer les prescriptions de la norme NFC 18-510 (version de janvier 2012) visant à se prémunir du risque électrique (Article D.3.1.9.2 norme NFC18-510).
- Connaître les limites de leurs attributions et domaines d'intervention sur les installations électriques existantes (Article D.3.1.9.2 norme NFC18-510).
- Appliquer les procédures de connexion-déconnexion sous tension (Article 10.3.4 norme NFC18-510).
- Procéder à des consignations.
- Installer et d'utiliser des équipements de protection individuelle et collective.
- Procéder aux recherches de défaut (Articles 10.3.3.1.3 norme NFC18-510).
- Se prémunir du risque électrique lié à l'utilisation d'outils à main ou électroportatifs.
- Connaître et d'appliquer les préconisations normalisées relatives aux travaux d'ordre électrique hors tension dans le domaine de la basse tension et au voisinage de pièces nues.
- Adopter une conduite adaptée en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique (Article 13 norme NFC18-510).

Contenu de la formation

- Module 2 Référentiel INRS – Thèmes communs (Apprentissage Théorique)
 - Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure.
 - Ouvrages ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels
 - Zones d’environnements et leurs limites.
 - Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation.
 - Analyse des risques et mise en œuvre des principes généraux de prévention.
 - Surveillance des opérations.
 - Mise en sécurité d’un circuit : mise hors tension, VAT, consignation, mise hors de portée.
 - Equipement de protection collective : identifier, vérifier, utiliser...
 - Equipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre.
 - Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques.
 - Evaluation du risque électrique.
- Module 7 - Référentiel INRS (Apprentissage pratique)
 - Limites de l’habilitation BR et BS.
 - Fonction des matériels électriques : Coupure, protection, commande, séparation.
 - Chargé d’exploitation électrique : Rôle, instructions, échange (documents, informations), respect des consignes.
 - Equipements de travail utilisé : risques, vérification, identification, utilisation...
 - Documents applicables lors d’une intervention : autorisation de travail, instructions de sécurité...
 - Mesures de prévention à appliquer lors d’une intervention générale basse tension : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter.
 - Étapes et documents applicables lors d’une consignation pour son propre compte
 - Procédures de remplacement/raccordement et instructions de sécurité associées.

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Sylvain Champarnaud - Éclairagiste indépendant depuis 24 ans Opérateur Grand MA2 et Dot2 Expert Wysiwyg et Distribution Electrique
Formateur en Habilitation Electrique BR, BC, B2v, B1V, BS et B0

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quiz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Formulaire d'évaluation de la formation.

Modalités d'obtention de l'habilitation

Les apports théoriques et pratiques sont considérés comme acquis sous réserve : ☑ D'avoir suivi la formation sur les 21 heures consécutives. ☑ D'avoir obtenu un résultat satisfaisant aux QCMs formatifs et à l'épreuve sommative. ☑ D'avoir réussi les épreuves de mises en pratique.

Résultats attendus à l'issue de la formation

☑ Questionnaires à choix multiples sommatif et formatif (QCMs) ☑ Éliminer un risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcé BT - zone 4 - (mise en place de nappe isolante, etc.). ☑ Réaliser les opérations de consignation. ☑ Identifier les zones d'environnement dans lesquelles il peut intervenir (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc.). ☑ Réaliser les opérations de connexion et de déconnexion en présence ou non de tension.

Détails sur la certification

Avis après formation du niveau de l'action B1v-B2v-BR-BC-H0v* + carte verte officiel de l'UTE a remplir * Le niveau d'habilitation est déterminé par le formateur en accord avec l'entreprise et selon la qualification et le niveau du stagiaire.

Durée de validité (en année)

3